



Ambassade d'Irlande  
Service des Visas  
4 Rue Rude  
75116 Paris

## VISA TOURISME

Nous vous rappelons que votre demande de visa doit d'abord être faite sur internet.

Documents à fournir pour obtenir un visa VISITE  
AFIN DE TRAITER RAPIDEMENT VOTRE DOSSIER, MERCI DE BIEN VOULOIR  
NOTER QUE **TOUS** LES DOCUMENTS INDIQUÉS CI-DESSOUS DOIVENT  
ACCOMPAGNER LE FORMULAIRE DE DEMANDE.  
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ.

Tous les documents doivent être **ORIGINAUX**.

Les documents photocopiés, faxés ou scannés ne sont pas acceptés.  
Tous les documents (sauf relevés bancaires et bulletins de salaire) doivent être  
écrits en **ANGLAIS** ou accompagnés d'une traduction.

	Documents demandés
1.	Formulaire de demande de visa complété, signé et daté par le demandeur.
2.	Passeport original, valide six mois minimum après la date prévue de retour en France.
3.	Deux photos d'identité récentes et en couleur.
4.	<b>Original ou copie certifiée conforme</b> de la <b>Carte de Séjour / Carte de Circulation pour les Mineurs / Carte Spéciale</b> , valide trois mois minimum après la date prévue de retour en France.
5.	Paiement (chèque ou mandat à l'ordre de "Ambassade d'Irlande"). Gratuit pour les époux(ses) NB: <i>Les demandeurs habitant la province doivent ajouter à leur dossier une enveloppe à leur nom et adresse, accompagnée d'un chèque de 10 euros pour un retour de leur passeport et autre document en recommandé. 4 rue Rude, 75116 Paris.</i>
6.	Lettre expliquant en détail les raisons du séjour en Irlande (vacances, réunion de famille, visite à des amis, etc.)
7. (a)	<b>Si vous êtes employé</b> : une lettre de votre employeur indiquant votre ancienneté dans la société, la date du début de vos congés, et la date de reprise de votre travail dans cette société. <b>Si vous êtes étudiant</b> : une lettre de votre université indiquant les cours suivis, depuis combien de temps, la durée (en trimestres ou années) qu'il reste à effectuer dans cette université avant la fin de vos études, et que vous y reprendrez vos études à la fin de votre séjour en Irlande.  NB : Toutes les lettres remises à nos services doivent être sur papier en-tête de la

	société ou de l'université, avec les coordonnées complètes, (adresse postale, nom d'un contact et son titre dans la société, n° de téléphone fixe, une adresse email si possible). La lettre doit être datée depuis moins de quatre semaines au moment de la demande.
(b)	Si vous êtes travailleur indépendant : vous devez fournir un document attestant de l'existence de votre entreprise : <ul style="list-style-type: none"> <li>-Une lettre sur papier en-tête, originale, datée et signée de votre notaire, comptable, conseiller fiscal <b>et/ou</b></li> <li>-Une lettre récente du fisc adressée à votre entreprise <b>et/ou</b></li> <li>-La lettre originale de création de votre entreprise <b>et/ou</b></li> <li>-Les relevé bancaires (de votre entreprise) des trois derniers mois <b>et/ou</b></li> <li>-Des quittances de loyer (locaux de l'entreprise.)</li> </ul>
8. (a)	<b>Logement:</b> Si vous logez chez un parent ou un ami en Irlande, vous devez fournir une lettre d'invitation datée et signée de la personne qui vous reçoit chez elle, avec son adresse mentionnée sur la lettre (celle où vous logerez). Cette lettre doit confirmer que vous logerez bien à cette adresse pendant toute la durée de votre séjour. NB : La lettre doit être datée depuis moins de quatre semaines au moment de la demande de visa.
(b)	Si votre hôte en Irlande est européen, la copie de son passeport doit accompagner la lettre d'invitation.  Si votre hôte en Irlande est ressortissant d'un pays en dehors de l'UE, la copie de la carte de séjour (Garda card) doit accompagner la lettre d'invitation.
(c)	Une lettre expliquant comment vous avez rencontré votre contact en Irlande ou le lien de parenté existant entre vous, en apportant la preuve de vos affirmations.

9.	<b>Logement:</b> Si vous logez à l'hôtel, en auberge de jeunesse ou dans un Bed and Breakfast, vous devez fournir une confirmation de votre réservation incluant les coordonnées de l'établissement, votre nom et les dates exactes de votre séjour à l'hôtel (seuls les documents originaux sont acceptés).
10. (a)	<b>Une preuve du financement de votre voyage</b> et de la façon dont vous allez subvenir à vos besoins durant votre séjour. Un relevé bancaire couvrant les derniers <b>6 mois</b> avant votre demande de visa et montrant que vous disposez des fonds suffisants pour couvrir vos dépenses est à fournir et <b>3 bulletins de salaire</b> .  Les relevés bancaires doivent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre originaux ou soient tamponnés par la banque.</li> <li>- Mentionner votre adresse actuelle.</li> <li>- Inclure les transactions effectuées juste avant votre demande de visa.</li> <li>- Afficher un solde créditeur. <u>Les sommes déposées avant la demande ne sont pas prises en considération.</u></li> </ul>
(b)	<b><u>Si vous recevez une aide financière de la part de votre époux/épouse, partenaire ou membre de votre famille, celui-ci/celle-ci doit fournir :</u></b>  Une preuve de financement sous la forme d'un relevé bancaire couvrant les derniers <b>6 mois</b> avant votre demande de visa et montrant que vous disposez des fonds suffisants pour couvrir vos dépenses est à fournir et <b>3 bulletins de salaire</b> . (cf. 10 a). Une lettre originale, datée et signée indiquant qu'il/elle assure le financement de

	<p>votre séjour et sa pièce d'identité.  Une lettre expliquant comment il/elle vous connaît ou quel lien de parenté existe entre lui/elle et vous.  <b>Pour les époux (ses) de ressortissant(e)s européen(ne)s, le passeport original de votre époux/épouse et le certificat de mariage original (toute photocopie ou document scanné est refusé) est nécessaire pour éviter les frais visas.</b></p>
11.	<p>Fournir toute demande antérieure que vous auriez faite pour un visa pour l'Irlande, y compris les refus.  Si vous vous êtes déjà vu refuser un visa, les détails de ce refus doivent nous être transmis.</p>
12.	<p><b>Les étudiants, retraités, membré du clergé et chômeurs</b> doivent se munir d'une attestation d'assurance médicale mentionnant une couverture accident et rapatriement sur la période du séjour en Irlande. <b><u>(La Carte de sécurité sociale ou la carte européenne ne suffisent pas)</u></b> Votre <b>ATTESTION de BOURSE</b> si vous en êtes bénéficiaire.</p>
13.	<p><b>Une déclaration</b> écrite par vous-même, ainsi qu'une déclaration par la personne qui vous reçoit en Irlande, certifiant que vous respecterez les conditions de votre visa, que vous ne serez pas une charge pour l'Etat, et que vous quitterez le territoire à la fin de votre séjour en Irlande. (indiquer votre numéro de téléphone actuel sur cette lettre).</p>
14.	<p><b>Les demandes de visa pour mineurs doivent inclure:</b></p>
(a)	<p>Le certificat de naissance de l'enfant indiquant les noms des parents.</p>
(b)	<p>Une lettre de l'école de l'enfant indiquant que l'enfant est bien inscrit dans cette école et pour l'année en cours.</p>
(c)	<p>Une lettre écrite par les parents indiquant que chacun des parents de l'enfant consent à ce que ce dernier voyage.   Lorsqu'un seul des parents a la garde exclusive de l'enfant, un document officiel est nécessaire.</p>
(d)	<p>Une pièce d'identité originale des parents, mentionnant leurs noms (noms inscrits sur le certificat de naissance) et comportant leurs signatures.</p>

**L'officier consulaire se réserve le droit de demander d'autres documents si nécessaire. La remise d'un dossier complet ne garantit pas l'obtention future d'un visa. Note : les visas vacances/visites ne sont délivrés que dans le cadre d'un court séjour en Irlande. La durée du séjour est déterminée par l'officier d'immigration du port d'entrée ; DANS AUCUN CAS, ELLE N'EXCEDERA 90 JOURS. Il vous est impossible de prolonger votre séjour au-delà de 90 jours. Vous devez quitter l'Irlande à la date prévue de votre retour en France (ou avant cette date). Cette date est déterminée par l'officier d'immigration et est indiquée sur votre passeport. (Les dates de votre visa se réfèrent aux dates pendant lesquelles il vous est possible d'entrer sur le territoire irlandais).**